

**Domaine** : Santé

**Filière** : Physiothérapie

### 1. Intitulé du module : **Activité physique en physiothérapie** 2023-2024

**Code** : S.PH.370.3003.F.14      **Type de formation** :  Bachelor     Master     MAS     CAS     Autre ...

**Niveau** :  Module de base     Module d'approfondissement     Module avancé     Module spécialisé     Autre : ...

**Type** :  Module principal     Module lié au module principal     Module facultatif ou complémentaire     Module à option

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :  Module sur 1 semestre     Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres     Semestre de printemps     Autre : ...

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 5      **Langue principale d'enseignement**  
 Français     Allemand     Italien     Anglais

### 3. Prérequis

Avoir validé le module ...     Avoir suivi le module ...     Pas de prérequis     Autre : ...

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Objectifs généraux d'apprentissage

- Définir la place et le rôle du physiothérapeute dans la promotion et l'amélioration de la santé par l'activité physique (Eb2, Eb3).
- Acquérir les connaissances des effets de l'exercice sur les systèmes musculo-squelettique, nerveux, cardio-vasculaire, respiratoire et endocrinien (Ab1, Ab2).
- Interpréter les résultats des tests en lien avec l'activité physique et savoir utiliser ces derniers pour recommander l'exercice physique (Ab1, Ab2, Ab3, Bb2, Eb4).
- Elaborer une prise en charge adaptée à chaque individu sur la base des connaissances de base en méthodologie de l'entraînement et des pathologies (Ab1, Ab2, Ab3, Bb2).

#### Rôles et compétences visées

- A. **Rôle Expert** : compétences  Ab1,  Ab2,  Ab3,  Ab4
- B. **Rôle Communicateur -trice** : compétences  Bb1,  Bb2,  Bb3,  Bb4
- C. **Rôle Collaborateur -trice** : compétences  Cb1,  Cb2,  Cb3,  Cb4
- D. **Rôle Manager** : compétences  Db1,  Db2,  Db3
- E. **Rôle Promoteur-trice de la santé** : compétences  Eb1,  Eb2,  Eb3,  Eb4
- F. **Rôle Apprenant-e et formateur-trice** : compétences  Fb1,  Fb2,  Fb3,  Fb4
- G. **Rôle professionnel-le** : compétences  Gb1,  Gb2,  Gb3,  Gb4

### 5. Contenus et formes d'enseignement

#### Contenus

- Activité physique et sujet sain (facteurs psycho-sociaux, physiologie de l'exercice, outils d'évaluation de l'activité et de la condition physique, méthodologie de l'entraînement).
- Activité physique adaptée (principes des activités physiques adaptées, activité physique adaptée et : pathologies métaboliques, cycle de la vie, psychiatrie et oncologie, pathologies musculo-squelettiques du sportif, pathologies neurologiques, pathologies rhumatologiques, pathologies respiratoires).

#### Modalités pédagogiques

- Cours théoriques
- Ateliers pratiques
- Séminaires

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

### Modalités d'évaluation

Oral                       Ecrit                       Pratique                       Dossier

- **Modalités** : Séminaire + examen écrit sur table
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : Semaines 16-17 + semaine 20

### Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière  
 une présence minimale de 80% aux ... est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'évaluation. Si le seuil de ... périodes d'absence est dépassé, l'étudiant-e obtient la note F et est en répétition.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E  
 Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...  
 Autre condition : ...

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible                       Pas de remédiation                       Autre : ....

### Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 36
- **Conditions de validation du module** :
  - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
  - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

Selon les art. 29 et 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, chaque module ne peut être répété qu'une seule fois.

### Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.  
La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).  
Selon l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, en cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

## 8. Remarques

L'usage de l'ordinateur portable n'est pas autorisé pour les cours en présence de patient.e.s.

L'usage d'un téléphone portable n'est requis pour les cours que sur explicitation formelle précisée par l'enseignant.e. En d'autres circonstances, le téléphone portable n'est pas autorisé durant les cours.

## 9. Bibliographie principale

- Cerretelli, P. (2002). Traité de physiologie de l'exercice et du sport. Traduction française par H. Monod, Paris, France : Masson.
- Depiesse, F., Grillon, J.-L., & Coste, O. (2009). Prescription des activités physiques : en prévention et en thérapeutique. Issy-les-Moulineaux, France : Elsevier Masson.
- Kenney, W. L., Wilmore, J. H., & Costill, D. L. (2013). Physiologie du sport et de l'exercice (5ème éd., trad. de la 5ème éd. américaine). Traduction française par A. Delamarche et al., Bruxelles, Belgique : De Boeck.

## 10. Enseignant-e-s

- Balthazard Pierre, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Currat Damien, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Demeulenaere Philippe, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Ferchichi Sylvie, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Guex Kenny, Professeur associé, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Hindi Mélanie, Chargée de cours, psychologue, Lausanne

- Lucarelli Léopoldo, Chargé de cours, physiothérapeute, Lausanne
- Masset Jennifer, Professeure associée, HESAV, Lausanne
- Pegito Perez Irene, Assistante HES, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Perret Nicolas, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Pichonnaz Claude, Professeur associé, physiothérapeute, HESAV, Lausanne
- Socchi Pierre, Chargé de cours, Neuchâtel
- Strahm Nicolas, Chargé de cours, Lausanne
- Zwissig Camille, Maître d'enseignement, Physiothérapeute, HESAV, Lausanne

**Nom du responsable de module :** GUEX Kenny

Descriptif validé le : 13.07.2023

Par : MTR